

**DELIBERATION N° 19/166 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DE LA CREATION D'UNE COMMISSION MIXTE ASSEMBLEE
DE CORSE / CHAMBRE DES TERRITOIRES SUR LES SERVICES PUBLICS
DANS LES TERRITOIRES**

SEANCE DU 23 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 6 mai 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Laura Maria POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Danielle ANTONINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. François BENEDETTI à Mme Julie GUISEPPI
M. François BERNARDI à M. Paul MINICONI
M. Jean-François CASALTA à M. Pascal CARLOTTI
M. Marcel CESARI à M. Paulu Santu PARIGI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Muriel FAGNI à Mme Frédérique DENSARI
M. Jean-Charles ORSUCCI à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE
M. Antoine POLI à M. François ORLANDI
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Paul LEONETTI
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Laura Maria POLI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Pierre-Jean LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Hélène PADOVANI, Pierre POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la décision n° 2019-10 de la Chambre des Territoires de Corse en date du 11 février 2019,
- VU** la décision n° 2019-22 de la Chambre des Territoires de Corse en date du 13 mai 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE de la création d'une commission mixte sur les services publics dans les territoires et des désignations effectuées par la Chambre des Territoires :

M. Don Marc ALBERTINI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI
M. Don Napoléon de PERETTI DELLA ROCCA
M. Henri FRANCESCHI
M. Pierre MARCELLESI
M. François-Marie MARCHETTI
Mme Joselyne MATTEI-FAZI
M. Jérôme NEGRONI
M. Claudy OLMETA
M. Antoine POLI
Mme Juliette PONZEVERA

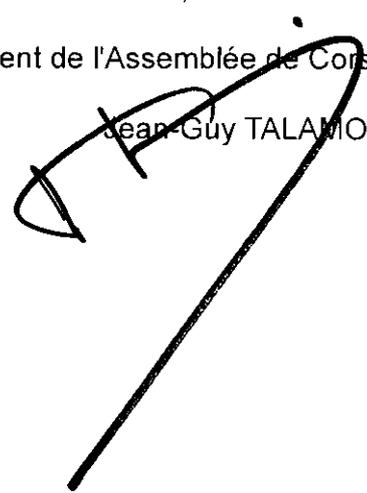
ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 23 mai 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



COLLECTIVITE DE CORSE



ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 23 ET 24 MAI 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE



COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Sur proposition de la Chambre des Territoires

Rappel du contexte

Par décision n° 2019-10 du 11 février 2019, jointe en annexe, la Chambre des Territoires a adopté une motion relative au maintien des services publics dans les territoires.

Afin de donner à cette motion, un prolongement effectif et opérationnel, il a été proposé de créer une Commission Mixte Assemblée de Corse / Chambre des Territoires ayant pour objectif de procéder à un diagnostic de services publics existants et analyser les conséquences qu'auront les réformes annoncées sur le redéploiement voire la suppression de ces services publics dans les territoires notamment de l'intérieur.

A l'issue de ce diagnostic, des propositions de moratoire, réaménagement et maintien seront conjointement rédigées et adressées au Gouvernement pour suite à donner.

Objet du présent rapport

Désigner des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de cette Commission Mixte et soumettre la composition de cette Commission au vote de la session de l'Assemblée de Corse. Pour la Chambre des Territoires, les membres désignés sont :

M. Don Marc ALBERTINI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI
M. Don Napoléon de PERETTI DELLA ROCCA
M. Henri FRANCESCHI
M. Pierre MARCELLESI
M. François-Marie MARCHETTI
Mme Joselyne MATTEI-FAZI
M. Jérôme NEGRONI
M. Claudy OLMETA
M. Antoine POLI
Mme Juliette PONZEVERA

La décision n° 2019-22 du 13 mai 2019 de la Chambre des Territoires approuvant la création de cette Commission est jointe en annexe.



Chambre des Territoires de Corse
Camera di i Territorii di Corsica

Session du 11 février 2019

Sessione di l'11 di ferraghju di u 2019

Rapport N° 2019-12

Raportu N° 2019-12

Rapport du Président de la Chambre des Territoires
Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii

Objet : Services publics sur les territoires

Oggetu : Servizii pùblichì nantu à i territorri

En application de l'article 5.2 : Ordre du jour, du règlement intérieur de la Chambre des Territoires, les membres peuvent demander l'inscription d'un sujet relevant soit des compétences exercées par la personne publique que le demandeur représente, soit d'un sujet d'actualité pouvant nécessiter un débat au sein de la Chambre des Territoires avant la tenue d'un débat à l'Assemblée de Corse. Cette demande doit être transmise dans les dix jours précédents la session.

Bien que la demande de Monsieur Pierre Marcellesi ne s'inscrive pas dans l'un de ces deux cas, j'ai souhaité donner une suite favorable à sa demande car elle porte sur un sujet particulièrement sensible, largement évoqué dans le cadre des travaux du Comité de massif : le maintien des services publics dans le rural.

Par conséquent, je vous invite à prendre connaissance de sa motion, jointe en annexe et vous la soumet pour approbation.

Je vous propose par ailleurs, que la Chambre des Territoires puisse être associée étroitement aux travaux de la Commission ad hoc qu'il est proposé de créer au sein de l'Assemblée de Corse et désigne pour cela deux représentants, l'un pour le collège des maires et l'autre pour le collège des intercommunalités.

Vi pregu di deliberà ne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Chambre des Territoires - Séance du 11 février 2019

Motion relative au maintien et à l'amélioration de l'organisation des services publics sur les territoires

Déposée par Pierre MARCELLES

**Président de la Communauté de Communes de l'Alta-Rocca
Maire de ZOZA**

VU la délibération n° 17/054 AC du 24 février 2017 de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative à l'engagement en faveur du développement de la Corse par la sauvegarde d'un réseau de services publics adapté aux spécificités de la Corse.

CONSIDÉRANT l'attachement profond des élus et des populations pour l'organisation de la proximité des services publics et en cela leur circonspection.

CONSIDÉRANT que ces services sont autant indispensables pour les collectivités que pour les usagers.

QU'IL participe à l'équité sociale et territoriale que doit assurer la République.

QUE leur niveau de qualité et d'efficience est un préalable fondamental pour le développement des territoires, à fortiori lorsqu'ils sont situés dans un secteur de montagne déjà fortement contraint.

QUE ces services n'ont pas à avoir des objectifs de rentabilités et ne doivent pas être appréhendés à l'aune de critères statistiques ou démographiques pour être appréciés. Sauf si ces critères visent à renforcer leur pertinence.

CONSIDÉRANT que le délitement de ces services concourt à la dévitalisation des territoires.

QUE l'Etat par la voie du Président de la République s'est engagé à maintenir une organisation au plus proche des territoires isolés

CONSIDÉRANT que ces impératifs de maintenir, renforcer et optimiser une organisation des services publics et aux publics sont d'autant plus impérieux sur un territoire insulaire.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

DEMANDE la réalisation d'un diagnostic sur l'organisation des services publics sur l'ensemble du territoire insulaire afin d'appréhender l'état de l'offre, à la fois de manière quantitative et qualitative.

Ce diagnostic devant permettre prioritairement de satisfaire deux objectifs :

- Identifier les déficits en matière d'accès aux services publics ;
- Trouver des solutions pour leur maintien ou en améliorer l'accès dans les territoires en déficit.

SOUHAITE l'élaboration d'un schéma régional d'organisation et d'amélioration d'accès aux services publics en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux.

DEMANDE la création d'une commission ad hoc de l'Assemblée de Corse associant les acteurs locaux.

DEMANDE en tout état de cause la mise en place d'un moratoire pour la réorganisation des services publics sur les territoires de montagne.



Chambre des Territoires de Corse
Camera di i Territorii di Corsica

Session du 11 février 2019
Sessione di l' 11 di ferraghju di u 2019
Lieu : Bastia

Décision N° 2019-10

Objet : Les services publics sur les territoires

Oggetu : I servizii pùblichì nantu à i territorri

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février, la Chambre des Territoires convoquée le 29 janvier 2019 s'est réunie dans la Salle des Délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires

Etaient présents : Mmes et MM.

Don-Marc ALBERTINI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Pascal CARLOTTI, François-Xavier CECCOLI, Louis CESARI, Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA, Henri FRANCESCHI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Pierre MARCELLESI, François-Marie MARCHETTI, Joselyne MATTEI-FAZI, Jean-Toussaint MORGANTI, Marie-Thérèse OLIVESI, Claudy OLMETA, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI

Etaient absents et excusés :

M. Jean-Baptiste ARENA
M. Jean BIANCUCCI
M. Laurent MARCANGELI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS
M. Jean-Luc MILLO
Mme Anne-Marie NATALI
M. Jérôme NEGRONI
M. Jean PAJANACCI
M. Rosa PROSPERI
M. Stéphane SBRAGGIA
M. Petr'Antone TOMASI

Etaient absents :

M. Jean-Christophe ANGELINI
Mme Vanina BORROMEI
Mme Bianca FAZI
M. Francis GIUDICI
M. Georges MELA
M. Lionel MORTINI
M. Marc-Antoine NICOLAI
M. François SARGENTINI
M. Jean-Guy TALAMONI
M. François TATTI



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

- VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017
- VU La motion déposée par Monsieur Pierre MARCELLESI, Président de la Communautés de communes de l'Alta Rocca
- VU Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires n° 2019-12 relatif aux services publics dans les territoires

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

CONSIDERE Que la question des services publics dans le rural impose la définition d'une stratégie concertée sur leur présence et leur maintien, qu'il s'agisse des services publics de la Collectivité de Corse ou des services de l'Etat

AMENDE La proposition de motion telle que proposée par Monsieur Pierre MARCELLESI comme suit :

- Point 4 : « *Qu'il participe à l'équité sociale et territoriale que doit assurer la République* » est remplacé par « *Considérant qu'ils participent à l'équité sociale et territoriale que doivent assurer la Collectivité de Corse et l'Etat dans le cadre de leurs compétences respectives* » ;
- Est rajouté un point 10 : « *Considérant Les engagements pris au nom de l'Etat par le Gouvernement Valls, relatifs à la conduite d'une réflexion partagée entre l'Etat et la Collectivité de Corse sur l'implantation des services publics en application du principe d'équité territoriale* » ;
- Point 2, page 2 de la version initiale : le terme « *régional* » est remplacé par « *territorial* ».

ADOPTE A l'unanimité la motion telle qu'amendée et jointe à la présente décision.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Motion

Relative au maintien et à l'amélioration de l'organisation des services publics sur les territoires

- VU** La délibération n° 17/054 AC du 24 février 2017 de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative à l'engagement en faveur du développement de la Corse par la sauvegarde d'un réseau de services publics adapté aux spécificités de la Corse
- VU** La motion déposée par M. Pierre MARCELLESI, Président de la Communauté de Communes de l'Alta-Rocca, Maire de ZOZA lors de la séance plénière de la Chambre des Territoires du 11 février 2019.

CONSIDÉRANT L'attachement profond des élus et des populations pour l'organisation de la proximité des services publics et en cela leur circonspection

CONSIDÉRANT Que ces services sont autant indispensables pour les collectivités que pour les usagers

CONSIDÉRANT Qu'ils participent à l'équité sociale et territoriale que doivent assurer la Collectivité de Corse et l'Etat dans le cadre de leurs compétences respectives

CONSIDÉRANT Que leur niveau de qualité et d'efficience est un préalable fondamental pour le développement des territoires, à fortiori lorsqu'ils sont situés dans un secteur de montagne déjà fortement contraint

CONSIDÉRANT Que ces services n'ont pas à avoir des objectifs de rentabilité et ne doivent pas être appréhendés à l'aune de critères statistiques ou démographiques pour être appréciés ; sauf si ces critères visent à renforcer leur pertinence

CONSIDÉRANT Que le délitement de ces services concourt à la dévitalisation des territoires

CONSIDÉRANT Que l'Etat par la voie du Président de la République s'est engagé à maintenir une organisation au plus proche des territoires isolés



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

CONSIDÉRANT Que ces impératifs de maintenir, renforcer et optimiser une organisation des services publics, et au public, sont d'autant plus impérieux sur un territoire insulaire

CONSIDERANT Les engagements pris au nom de l'Etat par le Gouvernement Valls, relatifs à la conduite d'une réflexion partagée entre l'Etat et la Collectivité de Corse sur l'implantation des services publics en application du principe d'équité territoriale.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

DEMANDE La réalisation d'un diagnostic sur l'organisation des services publics sur l'ensemble du territoire insulaire afin d'appréhender l'état de l'offre, à la fois de manière quantitative et qualitative. Ce diagnostic devant permettre prioritairement de satisfaire deux objectifs :

- Identifier les déficits en matière d'accès aux services publics ;
- Trouver des solutions pour leur maintien ou en améliorer l'accès dans les territoires en déficit.

SOUHAITE L'élaboration d'un schéma territorial d'organisation et d'amélioration d'accès aux services publics en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux

DEMANDE La création d'une commission ad hoc de l'Assemblée de Corse associant les acteurs locaux

DEMANDE En tout état de cause la mise en place d'un moratoire pour la réorganisation des services publics sur les territoires de montagne.



Chambre des Territoires de Corse
Camera di i Territorii di Corsica

Session du 13 mai 2019

Sessione di u 13 di maghju di u 2019

Lieu : Bastia

Décision N° 2019-22

Objet : Création d'un groupe de travail sur les services publics

Oggetu : Creazione di unu gruppu di travagliu nantu à i servizii pùblichì

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai, la Chambre des Territoires convoquée le 29 avril 2019 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

Don-Marc ALBERTINI, Jean BIANCUCCI, Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA, Henri FRANCESCHI, Saveriu LUCIANI, Joselyne MATTEI-FAZI, Jean-Toussaint MORGANTI, Jérôme NEGRONI, Claudy OLMETA, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, François SARGENTINI, Pierre SAVELLI, Petr'Antone TOMASI

Etaient absents et ayant donné pouvoir :

Mme Lauda GUIDICELLI à M. Gilles SIMEONI

M. Pierre MARCELLESI à M. Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA

Etaient absents et excusés : Mmes et MM.

Jean-Baptiste ARENA, Vanina BORROMEI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Louis CESARI, Laurent MARCANGELI, François-Marie MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Anne-Marie NATALI, Jean PAJANACCI, Rosa PROSPERI, Stéphane SBRAGGIA

Etaient absents : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Pascal CARLOTTI, François-Xavier CECCOLI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Francis GIUDICI, Georges MELA, Jean-Luc MILLO, Lionel MORTINI, Marc-Antoine NICOLAI, Marie-Thérèse OLIVESI, Jean-Guy TALAMONI, François TATTI

VU La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n°2017-1684 du 14 décembre 2017

VU L'ordonnance n°2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse

VU La motion déposée par M. Pierre MARCELLESI, Président de la Communauté de communes de l'Alta Rocca lors de la séance plénière de la Chambre des Territoires du 11 février 2019



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

- VU** La décision n°2019-10 du 11 février 2019 de la Chambre des Territoires adoptant à l'unanimité la motion amendée
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires n° 2019-26 relatif à la création d'un groupe de travail sur les services publics

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

DECIDE De la création d'une commission mixte Chambre des Territoires/Assemblée de Corse sur l'organisation des services publics dans les territoires. La composition de cette commission sera arrêtée lors de la session de l'Assemblée de Corse du 23 et 24 mai 2019.

Les membres désignés pour la Chambre des Territoires sont :

- M. Don-Marc ALBERTINI
- M. Paul-Joseph CAITUCOLI
- M. Henri FRANCESCHI
- M. Pierre MARCELLESI
- M. François-Marie MARCHETTI
- Mme Joselyne MATTEI-FAZI
- M. Jérôme NEGRONI
- M. Claudy OLMETA
- M. Antoine POLI
- Mme Juliette PONZEVERA
- M. Don Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA.

DONNE A cette commission mixte, les objectifs suivants :

- Etablir une cartographie des services publics existants
- Analyser les conséquences sociales, économiques et culturelles des réformes annoncées par le Gouvernement
- Définir à partir des besoins exprimés par les territoires, des propositions de nouvelles structurations par bassin de vie.

DECIDE Qu'à l'issue de ces travaux, un rapport conjoint de l'Assemblée de Corse et de la Chambre des Territoires sera transmis au Gouvernement pour demander une réorganisation conforme aux propositions exprimées par les deux assemblées.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni

Accusé de réception

Objet	CREATION D'UNE COMMISSION MIXTE ASSEMBLEE DE CORSE / CHAMBRE DES TERRITOIRES SUR LES SERVICES PUBLICS DANS LES TERRITOIRES
Identifiant acte	02A-200076958-20190523-040327-DE
Identifiant interne	040327
Date de réception par la préfecture	4 juin 2019
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	23 mai 2019
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3

[Fermer](#)